

# La Monnaie

**B**attre monnaie a toujours été l'apanage du pouvoir : féodal puis royal. C'est l'une des fonctions régaliennes\* de l'Etat. Le terme désigne à la fois une administration dotée de pouvoirs de juridiction et de réglementation et d'autre part les ateliers de fabrication.

**L'**institution fut créée en 864 par Charles le Chauve qui, dans son édit, interdit de fabriquer des monnaies ailleurs que dans son palais de l'île de la Cité.

La monnaie fut un temps installée près du Pont au change, centre financier de Paris du XIVe au XVIIe siècle. C'est en 1775 que la Monnaie s'installe dans le superbe hôtel du quai Conti, joyau de l'architecture néoclassique.

**C**ôté cour se trouve l'une des dernières usines parisiennes : les ateliers de fabrication. Dans l'atelier de gravure sont réalisés les dessins qui ornent les pièces ou les médailles. Les maîtres graveurs ont un poinçon. Sur les euros se trouve celui d'Hubert Larivière. Il représente un cor de chasse reposant sur des flots. C'est ce signe minuscule, invisible à l'œil nu, qui permet de distinguer une vraie pièce d'une fausse. Dans l'atelier de fonderie on verse le métal en fusion dans les moules, puis viennent la ciselure et la patine.

**D**epuis vingt cinq ans, les monnaies courantes, françaises ou étrangères, sont fabriquées dans l'usine de Pessac en Gironde

\* régalien : se dit d'un droit attaché à la royauté, ou qui manifeste une survivance des anciennes prérogatives royales (par exemple le droit de grâce du Président de la République)